

47 avenue de la Résistance 93104 Montreuil Cedex\_France

tel. + 33 (0)1 41 58 25 50 fax + 33 (0)1 48 18 79 88 contact@emmaus-international.org www.emmaus-international.org A l'attention du Tribunal

Montreuil, le 4 Juin 2014

**Objet: Comparution du P. RIFFARD** 

Nous avons été informés de la comparution prochaine devant la justice du Père Gérard RIFFARD, prêtre du quartier de Montreynaud, à Saint Etienne, président de l'association Anticyclone, et qui accueille des demandeurs d'asile dans son église.

La pratique de l'accueil inconditionnel par les communautés Emmaüs, fondées par l'abbé Pierre, est une conséquence des carences des pouvoirs publics en matière d'hébergement des plus pauvres, au nombre desquels il faut compter depuis de nombreuses années en France les demandeurs d'asile. Cette forme d'assistance est fondée en premier sur le respect des droits fondamentaux, applicable pour toute personne, y compris les plus faibles. Elle est également fondée sur le droit et en l'espèce sur la LOI n° 2012-1560 du 31 décembre 2012 modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées.

Cette loi doit donc pleinement s'appliquer dans le cas présent, indépendamment de conditions matérielles d'hébergement qui pourraient donner lieu à des améliorations si celles-ci s'avéraient insuffisantes et en tous cas ne justifient aucunement la fermeture d'un accueil d'urgence. Nous considérons que toute remise à la rue constituerait une menace pour le respect dû à la protection des demandeurs d'asile et une entrave au devoir d'assistance pratiqué par les citoyens et les associations.

Nous apportons notre soutien entier au Père RIFFARD et nous demandons en conséquence au Tribunal de prononcer sa relaxe pure et simple lors de l'audience du 11 Juin 2014.

Vous remerciant à l'avance, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments respectueux.

Jean Rousseau

Président d'Emmaüs International